

-----  
Séance du 12 février 2020 - 18h00

Délibération N°2020/7

Date de convocation : 30 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béwillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 12 février 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (50 titulaires) :**

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

**Membres excusés (4) :**

Laurent LOIGNON, Alban BAJODEK, Pierre LAUDE, Laurent COULON

**Membres absents (11) :**

Denise LESAGE, Jean-Félix MACAREZ, Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Francis STOCLET, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Stéphane JUMEAUX

**Membres ayant donné procuration (9) :**

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Brigitte PRUVOT à Bernard POULAIN, Patrice BONIFACE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Bruno MANNEL, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/7 : Budget principal - Portant affectation de résultats du budget principal pour l'exercice 2019**

Le vote des comptes administratifs constitue l'arrêté définitif des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour l'exercice considéré.

Il permet de déterminer d'une part, le résultat des sections de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution des sections d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés aux budgets de l'exercice suivant.

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement pour le budget concerné.

Étant précisé que ce résultat doit être affecté en priorité :

- À l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserve.

*Vu l'approbation du compte financier 2019,*

*Vu les résultats de clôture du budget principal,*

**Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur l'affectation de résultat du budget de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2019	2 748 853,07 €	3 350 124,24 €	6 098 977,31 €
+ Résultat reporté 2018	1 501 301,54 €	828 516,25 €	672 785,29 €
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>1 247 551,53 €</b>	<b>4 178 640,49 €</b>	<b>5 426 192,02 €</b>
+ Reste à réaliser			
Recettes			
Dépenses	3 589 044,49 €		
<b>= Résultat final</b>	<b>2 341 492,96 €</b>	<b>4 178 640,49 €</b>	<b>1 837 147,53 €</b>

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
  - en dépenses d'investissement : - 3 589 044,49 € ;
- D'arrêter les résultats suivants du compte administratif 2019 (résultat de clôture) :
  - un excédent de fonctionnement de : 4 178 640,49 € ;
  - un excédent d'investissement : 1 247 551,53 € ;
  - besoin de financement : - 2 341 492,96 € ;
- D'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
  - part affectée à l'investissement (compte 1068) : 2 341 492,96 € ;

- part affectée en excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) : de 1 837 147,53 € ;
- D'affecter le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
  - Excédent reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001) de 1 247 551,53 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 18 février 2020 et de la publication le  
18 février 2020  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 18 février 2020

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*